

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé d'unité régies et baux au département finances marché performance

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au département finances marché performance, un emploi de chargé d'unité régies et baux, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- assurer l'encadrement fonctionnel de son unité
- assurer la conduite des activités de l'unité régies et baux
- être garant de l'expertise et de la technicité financière et comptable dans l'exécution des dossiers relevant de l'unité

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé d'unité régies et baux au département finances marché performance est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux, à savoir au minimum 373 et au maximum 592, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

27 MAI 2024

Fait à Nantes, le 21/05/2024

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240521-2024_397DEC-AU
Date de télétransmission : 27/05/2024
Date de réception préfecture : 27/05/2024